

# Introduction à la troisième journée

Autor(en): **Cuttat, H.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Introduction à la troisième journée

par M. H. CUTTAT, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon

*Dans la première journée, trois spécialistes nous ont présenté les doctrines de base de l'aménagement du territoire, la répartition des zones et le choix de l'affectation possible des terrains.*

*Dans la deuxième journée, nous avons abordé les problèmes qui résulteront de l'application de la loi sur l'aménagement du territoire, dans l'optique d'une péréquation.*

*Aujourd'hui, nous attendons le point de vue d'économistes qui nous diront comment, dans ce territoire qu'il faut utiliser au mieux, les activités économiques générales et agricoles pourront être orientées ou harmonisées. Des dossiers récents, notamment le rapport de la Nouvelle Société Helvétique sur une Suisse de l'an 2000 contiennent des thèses en matière d'agriculture qui sont, pour les techniciens de la branche, assez surprenantes. Ce rapport est très ouvert ; il n'est pas limitatif. Gérard Bauer, qui le préface, dit bien qu'il doit susciter un débat, et je crois que si nous reprenions ici les chapitres agricoles, il y aurait matière à débat. En effet, le rôle économique de l'agriculture est plutôt indirect, par l'intermédiaire de la sauvegarde de l'environnement, bien que le terme de « paysan-jardinier » ne soit pas explicitement rapporté, il est implicite à travers tous les développements. C'est là, pour ceux qui s'occupent d'agriculture, une vue qui n'est pas nécessairement partagée par tous.*

*D'autres constatations, émanant de l'Union suisse des paysans notamment, arrivent à la conclusion que la propriété foncière est menacée. Je rappelle que l'article 22 ter de la Constitution a une phrase très sommaire et très courte : « La propriété est garantie ». Reste à savoir pour qui ! Or, les enquêtes faites*

*par l'Union suisse des paysans montrent que les transferts de propriété immobilière prennent ces dernières années un sens que l'on pourrait définir d'unique, sens allant de l'agriculture vers les autres secteurs. Ce qui signifie que les terres, mêmes celles qui sont et qui seront exclusivement agricoles, arrivent sur le marché libre à des prix tels que l'agriculteur ne peut plus songer à les acquérir, exception faite de l'acquisition par héritage.*

*Cette situation est inquiétante. Est-ce que la mise en place de zones telles que cela nous a été présentée la dernière fois permettra de faire face à cette évolution, ou est-ce que cette évolution est inexorable ? Dans ce cas, il faudrait s'accommoder d'un nouveau statut de l'agriculture, d'une agriculture de métayage et de fermage ; mais métayer de qui, fermier de qui ?*

*Je pense que cette situation est inquiétante. Rappelons-nous les fameuses thèses de l'ORL, au nombre de neuf, où les variantes, allant de la grande concentration aux petits centres de développements, sont toutes possibles. Parmi elles, il n'y avait qu'une ou deux thèses où l'agriculture avait vraiment sa place, où l'on y songeait sérieusement.*

*J'étais à une série de conférence à Zurich, sur le problème de l'aménagement du territoire, où l'on a beaucoup parlé de propriété foncière. Lorsque des représentants de l'agriculture ont parlé d'indemnité ou de compensation éventuelle, ils ont été accueillis non sans ironie. Il leur a été répondu de ne pas se faire de soucis, que le paysan propriétaire foncier n'avait pas de problème pour son avenir. Et l'on n'est même pas entré en matière !*